

## Marché n° 85/2016

# CAHIER DES CHARGES

OBJET : Consultation de prestations ayant pour objet la réalisation de reportages photos dédiés à la promotion de la marque " Esprit parc national " pour les 3 parcs nationaux Alpains (Mercantour, Écrins, Vanoise)

Juillet 2016

**Date limite de remise des offres : 16 août 2016 à 16h00**



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



Le projet "Marque Parc, qualification de l'offre touristique" est financé avec le concours de l'État avec le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et de l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional.



Parc national de la Vanoise

135 rue du docteur Julliard • BP 705 • 73007 Chambéry Cedex

Tél. +33 (0)4 79 62 30 54 • Fax : +33 (0)4 79 96 37 18

[www.parcnational-vanoise.fr](http://www.parcnational-vanoise.fr) • [accueil@parcnational-vanoise.fr](mailto:accueil@parcnational-vanoise.fr)

# Sommaire

<b>1. GÉNÉRALITÉS.....</b>	<b>3</b>
1.1 MAÎTRE D'OUVRAGE.....	3
1.2 CONTEXTE DE LA CONSULTATION.....	3
1.3 OBJET DE LA CONSULTATION.....	4
<b>2. MODALITÉS TECHNIQUES.....</b>	<b>5</b>
2.1 DÉTAIL DE LA PRESTATION.....	5
2.2 DÉROULEMENT DE LA PRESTATION.....	6
a) Documents remis par le maître d'ouvrage.....	6
b) Produits à remettre par le prestataire.....	6
2.3 DROIT A L'IMAGE DES SUJETS PHOTOGRAPHIES.....	6
2.4 DROIT DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION.....	7
<b>3. MODALITÉS ADMINISTRATIVES.....</b>	<b>8</b>
3.1 MODALITÉS DE LA CONSULTATION.....	8
a) Procédure de passation.....	8
b) Pièces constitutives de la consultation.....	8
3.2 CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES.....	8
a) Date limite de réception des offres.....	8
b) Transmission sur support papier.....	9
c) Transmission électronique.....	9
d) Délai de validité des offres.....	9
e) Présentation de l'offre.....	9
3.3 JUGEMENT DES OFFRES.....	10
3.4 DÉLAIS D'EXÉCUTION.....	10
3.5 PRIX DU MARCHÉ ET MODALITÉS DE PAIEMENT.....	10
a) Nature des prix.....	10
b) Base de règlement.....	11
c) Délai de paiement.....	11
3.6 LITIGES.....	11
3.7 LANGUE.....	11
3.8 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	11

# 1. GÉNÉRALITÉS

## 1.1 MAÎTRE D'OUVRAGE

Cette action est mutualisée pour l'ensemble des trois parcs nationaux alpins (Mercantour, Écrins et Vanoise) et la maîtrise d'ouvrage est portée par le Parc national de la Vanoise, qui en assurera aussi le pilotage.

Le Parc national de la Vanoise centralisera les commandes provenant des 3 parcs nationaux et les transmettra au prestataire photo. Il sera en lien direct avec le photographe pour tout ce qui concerne les aspects administratifs et financiers.

Pour la réalisation des reportages, le prestataire sera en lien avec le parc concerné.

### Coordonnées

Parc national de la Vanoise  
135 rue du docteur Julliard  
73000 Chambéry  
Téléphone : 04 79 62 30 54

Pouvoir adjudicateur : Eva ALIACAR, Directrice du Parc national de la Vanoise

## 1.2 CONTEXTE DE LA CONSULTATION

Les trois parcs nationaux alpins (Mercantour, Écrins, et Vanoise) se sont engagés dans un **projet commun de qualification de l'offre touristique** en s'appuyant sur la marque nationale "Esprit parc national", lancée en 2015. Cette marque commune aux 10 parcs nationaux de France a été pensée pour créer une offre cohérente, lisible et facilement identifiable par les touristes. Il s'agit pour les parcs nationaux de promouvoir un tourisme durable basé sur des prestataires de qualité et qualifiés, partenaires des parcs nationaux.

Le projet "**qualification de l'offre touristique**" qui commence au 01/01/2016 et se finira au 31/10/2018, s'articule en 3 activités ; l'activité 3 concerne la présente consultation :

### Activité 1 - accompagnement à la qualification de l'offre touristique

Cette activité consiste à créer un réseau de prestataires touristiques qualifiés, soucieux de la préservation des patrimoines alpins et identifiables du grand public grâce à la marque "Esprit parc national".

### Activité 2 - Sensibilisation aux patrimoines alpins

Il s'agit de proposer des formations mais aussi des outils de sensibilisation aux prestataires marqués sur la connaissance des patrimoines et la gestion durable de leur structure ou de leur activité.

### Activité 3 - communication autour de l'offre qualifiée

Pour valoriser les prestataires engagés, des actions de communication seront développées : **reportages photographiques** et reportages vidéos, films promotionnels, dossier et voyages de presse, outils de promotion et de communication. L'objectif est d'augmenter la notoriété et la visibilité des prestataires, et d'engendrer ainsi, une hausse de la fréquentation quantitative et qualitative.

### 1.3 OBJET DE LA CONSULTATION

La prestation vise à réaliser pour et sur les parcs nationaux du Mercantour, des Écrins et de la Vanoise, des reportages photographiques sur les activités marquées dans chaque parc national, pour valoriser et promouvoir la nouvelle marque "Esprit parc national" en s'appuyant sur des prestataires qualifiés.

Les reportages photos auront pour objectif de valoriser les filières suivantes en s'appuyant sur des prestataires qualifiés :

- hébergement (en gîte, chambre d'hôte, hôtellerie, hôtellerie de plein air, refuge, meublé et hébergement insolite),
- sortie de découverte accompagnée (randonnée en montagne, etc.),
- site de visite,
- restauration,
- séjour.

Les reportages photographiques seront utilisés pour illustrer des outils de promotion et de communication de la marque "Esprit parc national" : brochures, kakémonos, expositions, insertions publicitaires, sites internet, réseaux sociaux, etc., auxquels s'ajoutent les actions de promotion des parcs nationaux et de Parcs nationaux de France.

Les actions de promotion et de communication viseront :

- localement les emplacements touristiques clés de chaque parc, par exemple, les offices de tourisme et les maisons des parcs,
- les médias régionaux et nationaux,
- internet afin de toucher un public diversifié et à l'international.

## 2. MODALITÉS TECHNIQUES

### 2.1 DÉTAIL DE LA PRESTATION

Il s'agit de réaliser une série de reportages photographiques destinés à faire connaître la nouvelle marque "Esprit parc national", ses filières et son offre touristique à partir de prestataires qualifiés et en s'appuyant sur des richesses patrimoniales des territoires. Ces photographies seront utilisées dans le but de promouvoir les 3 parcs nationaux, leurs offres touristiques marquées "Esprit parc national", qui respectent les valeurs du tourisme durable, et répondent aux critères de qualité en matière d'accueil, d'éducation à l'environnement et de gestion durable. Ces critères sont précisément définis pour chaque catégorie d'activité dans les règlements d'usage catégoriel (RUC), informations complémentaires [www.espritparcnational.com](http://www.espritparcnational.com)

Les reportages photos doivent permettre d'identifier et de différencier qualitativement les prestataires marqués. Ils mettront l'accent sur les spécificités de la marque, ce qu'elle apporte aux prestataires, mais aussi aux touristes (gage de qualité, valeur, implication, innovation...).

Sur commande du Parc national de la Vanoise, le prestataire photographe livrera pour chaque reportage 25 à 30 photographies par prestataire désigné. Ces photographies seront sélectionnées par chaque parc national parmi un choix plus large proposé par le prestataire, tant en orientations paysage que portrait, afin d'être exploitées pour tous les besoins et supports de communication.

Si le choix proposé par le prestataire ne permet pas de sélectionner 25 à 30 images de qualité technique, esthétique et documentaire suffisante, le parc national concerné se réserve le droit d'exiger des jours de reportages supplémentaires allant au-delà de l'estimation faite.

La commande portera sur des photographies favorisant les situations suivantes :

- valorisation de l'activité (refuge, visite, sortie...) en présence de public,
- valorisation du prestataire touristique dans son environnement professionnel (interne et externe),
- prestataire et public en situation et participant à une activité,
- vue de l'environnement de l'activité : intérieur ou extérieur (bâtiment, point de détail sur des spécificités, point de vue) le plus possible, en présence de public,
- geste « métier/activité », gros plan clairement identifiable, symbole d'une profession ou d'une activité, de la marque Esprit parc national (plaque, tee-shirt avec scratch "Esprit parc national...)
- spécificités en terme de développement durable : éco-geste, éco-construction pour le bâti...
- valeurs de la marque "Esprit parc national".

De manière générale, le candidat retenu favorisera les images avec du public, il évitera les photos posées. Il ne s'agit pas de réaliser une galerie de portraits, mais de valoriser des activités touristiques et des prestataires engagés dans une démarche active d'écotourisme, qualifiée "Esprit parc national".

Les images devront avoir un caractère dynamique, rythmé, chaleureux, leur composition sera soignée, la profondeur de champ et la lumière seront adaptées à chaque situation.

L'utilisation de filtres, tels que polarisant, est acceptée, pourvu que le rendu final reste "naturel".

Veiller à l'aspect des personnages et figurants, notamment sur le plan vestimentaire. On proscriera les vêtements arborant des inscriptions et marques commerciales sans relation directe avec « Esprit parc national ».

Les reportages devront comporter divers types de plans, allant de plans larges situant le sujet dans son environnement à des plans rapprochés sur des actions et des gestes.

Dans le cas d'une activité de type randonnée pédestre accompagnée, le prestataire veillera à prévoir le temps nécessaire pour suivre tout ou partie de la randonnée proposée par l'accompagnateur marqué.

## **2.2 DÉROULEMENT DE LA PRESTATION**

### **a) Documents remis par le maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage remettra pour chaque commande de reportage photos le nom du prestataire touristique concerné, ses coordonnées, son activité et le règlement d'usage catégoriel correspondant.

Il remettra également une notice détaillant l'ensemble des prestations attendues, les conditions d'exécution, les contraintes, les points de vigilance et le calendrier.

### **b) Produits à remettre par le prestataire**

#### **Livrables**

A la fin de chaque reportage, le parc national concerné choisira 25 à 30 photographies à même d'illustrer toute la prestation et la valorisation de la marque "Esprit parc national" parmi une proposition plus large soumise par le photographe (60 images minimum). Le parc national pourra ainsi choisir plus d'images que prévu pour un reportage et moins pour un autre, sous réserve que le total d'images choisies n'excède pas le total d'images demandées.

#### **Format des photographies**

Toutes les prises de vues seront numériques, au format RAW, et seront traitées et optimisées par le prestataire (calage couleurs, contraste...), qui devra fournir au parc national concerné par la commande, des fichiers images en haute définition (minimum 20 millions de pixels) au format TIFF, issus des fichiers RAW optimisés.

Les prises de vues devront être réalisées au rapport 2/3, panachant orientation portrait et paysage.

Les champs IPTC des métadonnées seront renseignés selon un modèle fourni par chaque parc national et préciseront : auteur, légende, lieux, noms et titres des personnes photographiées et mots-clés.

## **2.3 DROIT À L'IMAGE DES SUJETS PHOTOGRAPHIÉS**

Il appartiendra au photographe d'obtenir les autorisations de droits à l'image des personnes en fonction des canaux de diffusion listés ci-après, ainsi qu'éventuellement des droits liés aux biens, constructions ou monuments.

Par la signature des présents documents, le photographe s'engage à ne fournir que des photographies revêtues de l'ensemble des autorisations requises. Le photographe assume l'entière responsabilité du fait des photos qu'il aura cédées aux parcs nationaux dans le cadre du présent contrat.

## 2.4 DROIT DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION

Les Parcs nationaux du Mercantour, des Écrins et de la Vanoise souhaitent disposer des photographies :

- pour un usage promotionnel de leur territoire et de leur offre touristique, plus précisément pour illustrer la marque « Esprit parc national »,
- à des fins institutionnelles, illustration de l'action de chaque parc.

Les droits seront cédés par le prestataire aux trois parcs nationaux pour une durée de 10 ans, pour la réalisation de tous les supports électroniques actuels et susceptibles d'être créés durant cette période (sites Internet, réseaux sociaux, bornes d'information, téléphonie mobile, vidéoprojections, conférences, etc.) et pour tous les supports imprimés (matériels promotionnels, éditions, affiches...), dans tous les formats avec autorisation de recadrage.

Les tiers autorisés par chaque parc national à reproduire les clichés, objets de la présente consultation, dans le cadre d'une exploitation à caractère promotionnel sont :

- les organismes auxquels les trois parcs nationaux sont rattachés (Ministère en charge de l'environnement, Parcs nationaux de France / Agence française de la Biodiversité),
- les organismes de tourisme territoriaux travaillant en partenariat avec les trois parcs nationaux sur les projets et actions de tourisme durable (comités départementaux (04, 05, 06, 38, 73) et comités régionaux du tourisme (PACA et Auvergne-Rhône-Alpes), les offices de tourisme et de promotion des zones concernées,
- les socioprofessionnels sujets des prises de vues de la présente commande.

Au regard des éléments ci-dessus, le soumissionnaire précisera dans sa proposition, de la manière la plus claire qui soit, sa posture vis-à-vis de la propriété intellectuelle, les conditions d'utilisation des droits ainsi que les conditions de cession des droits d'exploitation octroyés aux Parcs nationaux du Mercantour, des Écrins, et de la Vanoise (conditions, durée...). Un modèle de contrat de cession des droits d'auteur sera proposé par le candidat.

Toute exploitation des photographies fera mention du nom du photographe, à côté de celui du parc national concerné, et ce de la manière suivante : « Légende © Prénom et Nom du photographe – Nom du Parc national de », soit à proximité de la photo, soit dans un ours global, ou au survol de l'image dans le cas de publication numérique.

### **3. MODALITÉS ADMINISTRATIVES**

#### **3.1 MODALITÉS DE LA CONSULTATION**

##### **a) Procédure de passation**

Le marché sera formalisé par la passation de bons de commande au prestataire retenu pour chaque reportage à réaliser.

Les Parcs nationaux des Écrins et du Mercantour transmettront au fur et à mesure leurs commandes de reportages au Parc national de la Vanoise (maître d'ouvrage) en indiquant le prestataire touristique concerné par le reportage photos, ses coordonnées et l'activité concernée. Le Parc de la Vanoise passera alors commande au photographe retenu.

Lorsqu'il s'agira de reportages pour le Parc national de la Vanoise, celui-ci passera directement commande auprès du prestataire. Un tableau de suivi sera mis à jour régulièrement pour suivre l'évolution des commandes et l'équité entre les 3 parcs nationaux. En effet, chaque parc national recevra *in fine* le même nombre de reportages au tarif 1 et au tarif 2 et le même nombre de photographies.

##### **b) Pièces constitutives de la consultation**

Le dossier de consultation se compose :

1. du présent cahier des charges,
2. du bordereau des prix,
3. de l'acte d'engagement.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'apporter des modifications de détail du cahier des charges, au plus tard 15 jours avant la date limite de réception des offres.

#### **3.2 CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES**

##### **a) Date limite de réception des offres**

Les offres doivent parvenir à Madame la Directrice du Parc national de la Vanoise avant le

**16 août 2016 à 16h00**

sous peine de ne pas pouvoir être retenues.

Les offres sont acheminées sous la seule responsabilité des candidats, le maître d'ouvrage ne pouvant être tenu pour responsable du dépassement de la date fixée pour la remise des dossiers.

### **b) Transmission sur support papier**

Les offres devront être remises sous pli cacheté contre récépissé ou envoyées par voie postale avec accusé de réception à :

Madame la Directrice du Parc national de la Vanoise –  
135 rue du Dr Julliand – 73000 CHAMBÉRY

Enveloppe portant la mention : « *Offre pour la consultation de prestations ayant pour objet la réalisation de reportages photos dédiés à la promotion de la marque " Esprit parc national " pour les 3 parcs nationaux Alpins (Mercantour, Écrins, Vanoise) »*

Les offres qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite précitées, ainsi que remises sous enveloppe non cachetée, ne seront pas étudiées ; elles seront renvoyées à leur auteur.

### **c) Transmission électronique**

Les offres transmises par voie électronique ne seront pas acceptées dans le cadre de la présente consultation.

### **d) Délai de validité des offres**

Il est de 160 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### **e) Présentation de l'offre**

L'offre est à remettre en un exemplaire.

Elle devra être entièrement rédigée en langue française.

Le candidat est informé que l'administration souhaite conclure le marché en euros.

L'offre à remettre comprendra **obligatoirement** :

- Une note technique et méthodologique démontrant une bonne compréhension de la demande et précisant la façon dont le titulaire envisage de décliner concrètement le présent cahier des charges (moyens humains, matériels, organisation, délais maximum d'intervention et modalités pratiques pour la réalisation, échanges avec le maître d'ouvrage et chaque parc concerné par la commande, étapes clés de la commande à la livraison des produits finis)
- Le bordereau des prix joint au cahier des charges dûment rempli et signé (avec date, nom du signataire et cachet de l'entreprise) répondant à la totalité des demandes formulées dans ce cahier des charges et proposant les deux options tarifaires. Tous les frais devront être incorporés (déplacement, hébergement, restauration...)
- Un book détaillé (soit en version papier, soit consultable à partir d'un lien internet) avec des images similaires et une présentation des intervenants techniques / de la société
- Une liste de références en adéquation avec le cahier des charges
- La liste de matériel qui sera utilisé et une note technique décrivant la chaîne de traitement de l'image

- Un modèle de contrat de cession des droits d'auteur
- Le présent cahier des charges paraphé à chaque page, signé sur la dernière page avec date, nom du signataire et cachet de l'entreprise
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

En cas de sous-traitance, le(s) sous-traitant(s) devra (devront) être obligatoirement déclaré(s).

En cas de co-traitance, la nomination d'un mandataire est obligatoire.

### **3.3 JUGEMENT DES OFFRES**

Les critères de choix de l'offre la mieux-disante sont, par ordre de priorité décroissant (et avec la note correspondante), les suivants :

*Critère 1 – références techniques et approche artistique (60)*

*Critère 2 – coût des prestations (40)*

Le prestataire devra donc clairement se positionner sur ces deux critères.

### **3.4 DÉLAIS D'EXÉCUTION**

La mission du prestataire retenu démarrera dès la première commande signée au plus tôt le 16 septembre 2016.

Les reportages s'échelonneront du 16 septembre 2016 au 16 octobre 2017, date de remise des rendus du ou des dernier(s) reportage(s). Ils couvriront ainsi les 4 saisons (paysages, ambiance et activités différentes) et surtout les 2 périodes touristiques hivernale et estivale. Les périodes les plus adaptées à chaque reportage devront être définies en concertation entre prestataire et parc national concerné.

### **3.5 PRIX DU MARCHÉ ET MODALITÉS DE PAIEMENT**

#### **a) Nature des prix**

Les prix seront fermes et définitifs. Ils seront exprimés en euros.

Le prestataire proposera deux options tarifaires :

Tarif 1 : pour les reportages concernant les refuges dits "isolés" du fait de leur éloignement et de leur difficulté d'accès et les sorties de découverte qui nécessitent un temps de présence du photographe à la sortie qui peut être à la journée ou à la demi-journée.

Tarif 2 : pour les autres hébergements, y compris les refuges situés à proximité de voies d'accès motorisées, site de visite, restauration, séjour, miel et autres produits de la ruche, produits de l'artisanat ou issus de savoir faire locaux (hors produits issus des métiers de bouche).

Les frais de déplacements forfaitaires seront inclus à la proposition financière du prestataire. Le prestataire se chargera des repérages et de l'organisation générale des prises de vues (prises de rendez-vous avec les professionnels et les personnes à filmer, etc.).

### **b) Base de règlement**

Les factures seront établies sur la base du bordereau des prix remis à l'offre obligatoirement en euros.

### **c) Délai de paiement**

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception par le « Maître d'Ouvrage » de la facture signée par le prestataire.

Le paiement sera effectué par virement administratif.

## **3.6 LITIGES**

En cas de litige, les parties s'engagent à régler leurs conflits à l'amiable.

A défaut, le tribunal administratif du siège du Parc national de la Vanoise est seul compétent.

## **3.7 LANGUE**

Tous les documents, correspondances, demandes de paiement doivent être entièrement rédigés en langue française. S'il sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

## **3.8 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire, les candidats peuvent s'adresser à :

Patrick FOLLIET

Technicien image

patrick.folliet@vanoise-parcnational.fr

Cécile FIERDEPIED

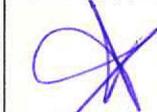
Chargée de mission en ingénierie financière

cecile.fierdepied@vanoise-parcnational.fr

**Visa du pouvoir adjudicateur,**

À Chambéry, le 25/7/26

La Directrice,



Eva ALIACAR

## DEVIS ESTIMATIF

POUVOIR ADJUDICATEUR : Parc national de la Vanoise

OBJET DU MARCHÉ :

Consultation de prestations ayant pour objet la réalisation de reportages photos dédiés à la promotion de la marque « Esprit parc national » pour les 3 parcs nationaux alpins (Mercantour, Écrins, Vanoise)

Numéro de prix	Désignation des travaux	Unité	Qté	Prix unitaire Hors Taxes	Montant Hors Taxes
1	<i>Tarif 1 : coût global et forfaitaire pour les reportages concernant les refuges dits "isolés" et les sorties de découverte</i>	Unité	8		
2	<i>Tarif 2 : coût global et forfaitaire pour les autres hébergements, y compris les refuges situés à proximité de voies d'accès motorisées, site de visite, restauration, séjour</i>	Unité	10		
<b>TOTAL</b>				<b>Total général HT</b>	
		<b>TVA</b>			
				<b>Prix total TTC</b>	

ARRÊTE le présent devis estimatif à la somme toutes taxes comprises de :

Lu et approuvé,

À

À

Le

Le prestataire

## Acte d'engagement n° 85/2016

### OPÉRATION

Marché de prestations ayant pour objet la réalisation de reportages photos dédiés à la promotion de la marque « Esprit parc national » pour les 3 parcs nationaux Alpains (Mercantour, Écrins, Vanoise)

### MAÎTRISE DE L'OUVRAGE

Parc national de la Vanoise

### DESTINATAIRE DE L'OUVRAGE

Le Parc national Vanoise  
Établissement public national à caractère administratif  
135 rue du docteur Julliard - 73000 Chambéry  
Pouvoir adjudicateur : représenté par Eva Aliacar, Directrice

### PASSATION DU MARCHÉ

Marché public de prestation de service passé selon la procédure adaptée en application des dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et plus particulièrement des articles 27 et 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Personnes habilitées à donner les renseignements : Patrick Folliet, technicien image, et Cécile Fierdepied, chargée de mission en ingénierie financière.

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de juillet 2016.

### COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS

Agent Comptable du Parc National de la Vanoise  
Parcs Nationaux de France  
Château de La Valette  
1037 rue J.F. Breton  
34090 Montpellier



Parc national de la Vanoise

135 rue du docteur Julliard • BP 705 • 73007 Chambéry Cedex

Tél. +33 (0)4 79 62 30 54 • Fax : +33 (0)4 79 96 37 18

www.parcnational-vanoise.fr • accueil@parcnational-vanoise.fr

## **LE TITULAIRE :**

M. .... agissant au nom et pour le compte de :  
(intitulé complet de la société, raison sociale et forme juridique)

.....

Domicilié à :

.....

Ayant son siège social :

.....

Immatriculé à l'INSEE :

- numéro d'identité d'établissement SIRET :

.....

- numéro d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés :

.....

est invité par le Parc national de la Vanoise, maître d'ouvrage à exécuter les prestations objet du présent marché dans les conditions définies ci-après.

## **1. NATURE DES PRESTATIONS**

La prestation vise à réaliser pour et sur les parcs nationaux du Mercantour, des Écrins et de la Vanoise, des reportages photographiques des activités touristiques marquées « Esprit parc national » dans chaque parc national, pour valoriser et promouvoir la nouvelle marque « Esprit parc national » en s'appuyant sur des prestataires qualifiés.

## **2. PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ**

- le présent acte d'engagement
- le cahier des charges
- le bordereau des prix

## **3. DÉLAI D'EXÉCUTION ET PÉNALITÉS**

Le point de départ du délai est la date d'effet de l'ordre de service prescrivant de commencer la prestation, notifiée par le premier bon de commande.

- La sélection du prestataire s'effectuera en août 2016
- le début de la prestation commencera dès le premier bon commande au plus tôt le 16 septembre 2016
- la fin de la prestation : le rendu du dernier reportage est à prévoir le 16 octobre 2017

#### **4. NATURE DU PRIX**

Le prix des prestations est ferme et définitif.

#### **5. MONTANT DU MARCHÉ**

**Tarif 1** : reportages concernant les refuges dits "isolés" et les sorties de découverte

- Montant HT : ..... €
- TVA au taux de ..... % : ..... €
- Montant TTC : ..... €

**Tarif 2** : reportages concernant les hébergements y compris les refuges situés à proximité de voie d'accès motorisées, site de visite, restauration.

- Montant HT : ..... €
- TVA au taux de ..... % : ..... €
- Montant TTC : ..... €

#### **6. MODALITÉS DE RÈGLEMENT**

6.1 - Le règlement interviendra sur la production des livrables identifiés dans le cahier des charges et correspondant au format demandé.

Les livrables ne seront recevables qu'après constatation contradictoire du bon achèvement de la prestation.

6.2 - Le paiement sera effectué par virement administratif à 30 jours maximum à compter de la date de réception de la facture par le maître d'ouvrage au crédit du compte précisé au paragraphe 7 – Paiements.

Le paiement est réputé effectué à la date de validation du mandat par le comptable public.

En cas de dépassement du délai de paiement, les dispositions du décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 s'appliquent (intérêts moratoires et indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement).

## 7 . PAIEMENTS

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après: (1)

Compte ouvert au nom de : .....	
Domiciliation : .....	
Sous le numéro : .....	Clé RIB : .....
Banque : .....	
Code banque : .....	Code guichet : .....

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée à l'entreprise dans un délai de 160 jours à compter de la date de remise des offres.

Je certifie sur l'honneur :

- 1/ - Être habilité à représenter et à engager la société ci-dessus désignée ;
- 2/ - Ne pas être en redressement judiciaire, ou, dans le cas contraire, fournir la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- 3/ - Ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir ;
- 4/ - Que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R.3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ou règles d'effet équivalent pour les candidats étrangers ;
- 5/ - Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- 6/ - Satisfaire aux obligations sociales et fiscales.

En cas d'inexactitude des renseignements prévus aux 2/, 3/ et 5/ ci-dessus ou si le candidat ne produit pas par la suite les pièces mentionnées aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail et les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, le marché pourra être résilié aux frais et risques du déclarant par décision du pouvoir adjudicateur.

Ce marché pourra être suivi après résiliation d'un autre marché. Les excédents de dépenses éventuels seront prélevés sur les sommes pouvant être dues au déclarant, sans préjudice des droits à exercer contre lui en cas d'insuffisance.

Fait en un seul original, à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

La société (Mention manuscrite « Lu et approuvé » suivi du cachet et de la signature du représentant)

Nom et Prénom

1 ( ) Joindre en retour un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).

**8. ACCEPTATION DE L'OFFRE (partie à compléter par le Maître d'Ouvrage)**

**MONTANT DE LA PRESTATION**

TARIF 1

Montant Hors TVA : .....

TVA à 20,0 % : .....

Montant TTC : .....

TARIF 2

Montant Hors TVA : .....

TVA à 20,0 % : .....

Montant TTC : .....

La présente offre est acceptée pour valoir acte d'engagement.

À Lyon, le  
Le contrôleur financier,

À Chambéry, le  
Le pouvoir adjudicateur,

Eva ALIACAR, Directrice

## 9. NOTIFICATION

Reçu notification du marché le

A \_\_\_\_\_ le

Le titulaire (*Mention manuscrite « Lu et approuvé » suivi du cachet et de la signature du titulaire*)

Nom et Prénom

## 10. NANTISSEMENT

(Conformément aux articles 127 et suivants du décret 2016-360 du 25 mars 2016, il est possible d'utiliser soit une copie de l'original du marché, soit le certificat de cessibilité conforme au modèle défini par arrêté du Ministère de l'Économie.

**Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché global dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)*

.....  
.....

2 La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....  
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....  
.....

4 La partie des prestations est égale à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....  
.....

et devant être exécutée par ..... en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

a) Comptable assignataire des paiements :

Agent Comptable du Parc National de la Vanoise  
Parcs Nationaux de France - Château de La Valette - 1037 rue J.F. Breton - 34090  
Montpellier

À , le (²)

Signature

---

2 () Date et signature originales

## **11. MODIFICATION(S) ULTÉRIEUR(E) AU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE**

*(À renseigner autant de fois que nécessaire)*

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée/portée à *(indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettres)* :

.....  
.....

Montant initial :

Ou - Ramené à :  
- Porté à :

À , le

*Signature*